



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Créances Eteintes – n° 154/2016

Date de la convocation : 7/12/2016 Date d’Affichage : 21/12/16 au 05/01/17 Date Notification : 21/12/16
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 31 * Votants : 34

Séance ordinaire du 19 décembre 2016
L’an deux mil seize le dix neuf décembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	A
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	A
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	A	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	R
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme VILLAIN à Mr MACE,
Mme BARBE par Mr LEMAÎTRE,
Mme MARIE par Mr CONSTANT.**

ABSENT : Mme AFFICHARD, Mr LEMAÎTRE Jean-Marc, Mme PROD’HOMME

Mme Agnès LETERRIER désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

CREANCES ETEINTES – n° 154/2016

Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance des créances éteintes en raison de l'impossibilité des poursuites pour cause d'irrecouvrabilité (Surendettement) les créances suivantes :

Budget Commune	Budget Eau	Budget Assainissement	
	245,76 €	197,06 €	442,82 €
	191,58 €	162,37 €	353,95 €
599,93 €	1 389,31€	1080,00 €	3 069,24 €

L'ensemble des pièces justificatives sont consultables en mairie.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix pour et 2 abstentions, (34)*

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à mettre en créances éteintes en raison de l'impossibilité des poursuites pour cause d'irrecouvrabilité (S) les créances suivantes :

Budget Commune	Budget Eau	Budget Assainissement	
	245,76 €	197,06 €	442,82 €
	191,58 €	162,37 €	353,95 €
599,93 €	1 389,31€	1080,00 €	3 069,24 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20161219-20161219154-AU

Réception par le Préfet : 21-12-2016

Publication le : 21-12-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE